|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | | |  |
|  | | |  | Genève, le 8 juillet 2021 | | |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 332**  CE 20/CB | | | - Aux Administrations des États Membres de l'Union | | |
| **Tél.:** | +41 22 730 6301 | | |
| **Fax:** | +41 22 730 5853 | | |
| **E-mail:** | [tsbsg20@itu.int](mailto:tsbsg20@itu.int) | | | **Copie**:  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 20;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 20 de l'UIT-T;  - À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications | | |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4421 (ex Y.UAV-arch) et Y.4809 (ex Y.IoT-ITS-ID), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T (réunion virtuelle, 11-21 octobre 2021)** | | | | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 20 de l'UIT-T (L'Internet des objets (IoT) et les villes et les communautés intelligentes (SC&C)) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév.Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des 2 projets de Recommandations mentionnés ci-dessus, à sa prochaine réunion virtuelle, qui se tiendra en octobre 2021. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 12/20.

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4421 (ex Y.UAV-arch) et Y.4809 (ex Y.IoT-ITS-ID) qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au **29 septembre 2021** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

NOTE 1 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'a reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

NOTE 2 DU TSB – Aucun document de justification UIT-T A.5 n'a été élaboré pour ces projets de textes déterminés avant leur détermination.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

A picture containing text

Description automatically generatedChaesub Lee  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications

**Annexes**:2

Annexe 1  
  
Résumé et localisation du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4421 (ex Y.UAV-arch)  
et Y.4809 (ex Y.IoT-ITS-ID)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4421 (ex Y.UAV-arch) [[R17](https://www.itu.int/md/T17-SG20-R-0017/en)]

Architecture fonctionnelle pour les aéronefs sans pilote et les contrôleurs des aéronefs sans pilote utilisant les réseaux IMT-2020

Résumé

Les aéronefs sans pilote (UAV) civils, qui sont largement utilisés, entraînent des besoins croissants en termes de capacités de communication et de réseau, notamment une couverture sans discontinuité, un faible temps de latence, un certain débit en Gbit/s et une grande précision de positionnement. Les aéronefs UAV civils qui existent actuellement dans le commerce utilisent une liaison radio directe, qui est limitée par la distance et la qualité du service. Par conséquent, les IMT‑2020 peuvent être utilisées pour la communication des aéronefs UAV. Les aéronefs UAV exigent des services simultanés avec différentes caractéristiques, qui nécessitent un nouveau type de terminal d'utilisateur pour les IMT-2020. De même, les IMT-2020 constituent un réseau de communication nouveau pour les aéronefs UAV, dans la mesure où ces technologies étaient conçues à l'origine pour assurer une couverture au sol. Afin de prendre en charge le fonctionnement des aéronefs UAV civils au moyen des réseaux IMT-2020 et d'améliorer la qualité de service des applications des aéronefs UAV, un ensemble de fonctionnalités est nécessaire pour combler les lacunes et assurer l'interfonctionnement entre les systèmes d'aéronefs sans pilote (UAS) et les réseaux IMT-2020. Cette Recommandation décrit une architecture fonctionnelle pour les aéronefs UAV et les contrôleurs d'aéronefs UAV qui utilise les réseaux IMT-2020 et les fonctionnalités définies dans la couche d'application et dans la couche de prise en charge des services et des applications, ainsi que les capacités de sécurité L'objectif de cette Recommandation est de trouver des solutions pour permettre aux aéronefs UAV civils d'accéder aux réseaux IMT‑2020 et d'utiliser les capacités de transmission de ces réseaux pour communiquer.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4809 (ex Y.IoT-ITS-ID) [[R18](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T17-SG20-R-0018)]

Identificateurs IoT unifiés pour les systèmes de transport intelligents

Résumé

La Recommandation UIT-T Y.4809 définit des formats de champ pour l'identification des feux et des panneaux de signalisation ainsi que les valeurs des identificateurs de ces feux et panneaux.

Annexe 2  
  
Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 332: Consultation au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4421 (ex Y.UAV-arch) et Y.4809 (ex Y.IoT-ITS-ID)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  Union internationale des télécommunications  Place des Nations  CH 1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom]  [Rôle/titre officiel]  [Adresse] |
| **Télécopie**: **Courriel**: | +41 22 730 5853 [tsbdir@itu.int](mailto:tsbdir@itu.int) | **Télécopie: Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 332, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après:

|  | Cochez l'une des deux cases |
| --- | --- |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4421 (ex Y.UAV.arch) | **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4809 (ex Y.IoT-ITS-ID)** | **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]  
[Rôle/titre officiel]  
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_